

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4533**

commune (s) : Oullins

objet : Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Farih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4533**

commune (s) : Oullins

objet : **Exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le parking souterrain Arlès Dufour est situé à Oullins et compte 287 places sur 3 niveaux, dont 87 places privatives (garages des logements et places SEMCODA) et 200 places publiques. Le parking dispose d'un accès piéton direct au Monoprix.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du volume du parking public qui comprend 200 places sur 3 niveaux. Le parking Arlès Dufour a ouvert le 13 août 2007. Il a fait l'objet d'un bail de location (avec option d'achat au bout de 5 ans) à la Société Oullins Parc avant d'être racheté par la Communauté urbaine en août 2011 (par décision n° B-2010-1642 du bureau du 5 juillet 2010 pour un montant de 6,1 M€).

Le parc est ouvert de 8 heures 30 à 21 heures au stationnement "horaire". Il est accessible en permanence aux abonnés.

En 2012, le parking a accueilli 33 428 clients horaires et une centaine d'abonnés. Une fréquentation en grande partie par les clients du Monoprix ainsi que des abonnés résidents et actifs du secteur.

L'exploitation du parking fait l'objet d'un marché public de prestations de services conclut en août 2007 par la Communauté urbaine avec la Société EFFIA Stationnement pour une durée de 6 ans se terminant en août 2013, marché prolongé par avenant jusqu'en novembre 2013.

La Communauté urbaine doit donc procéder au renouvellement de ce marché.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins.

Le marché conclu est d'une durée ferme de 48 mois.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, par décision du 19 juillet 2013, a classé première et choisi l'offre de base jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise EFFIA stationnement SAS pour un montant de 575 320,00 € HT, soit 688 082,72 € TTC.

Les recettes seront perçues par l'intermédiaire d'une régie de recettes pour un montant d'environ 120 000 € par an ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1°- Autorise monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins et tous les actes y afférents, avec l'entreprise EFFIA Stationnement SAS pour un montant de 575 320,00 € HT, soit 688 082,72 € TTC.

2°- La dépense de fonctionnement en résultant, soit 575 320,00 € HT, soit 688 082,72 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 6228 - fonction 822 - opération n° 0P10O1377, soit un montant prévisionnel annuel de 143 830 € HT, soit 172 020,68 € TTC.

3°- La recette de fonctionnement en résultant, soit environ 120 000,00 € annuels, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 757 - fonction 822 - opération n° 0P10O1377.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.